



VEILLE INSTITUTIONNELLE

ACTUALITE DE L'IPS

Rendez-vous institutionnels – avril 2013p. 2

PROTECTION SOCIALE – AFFAIRES SOCIALES

Actualité politique.....p. 3

- La conférence sociale avancée à la mi-juin
- Le rapport Fragonard crée le débat sur les allocations familiales
- L'UMP fait des propositions sur la fiscalité

Travaux parlementaires.....p. 4

- L'Assemblée examine le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi
- Le Sénat inflige un camouflet au Gouvernement en votant un texte de l'UMP sur les allocations familiales
- Dépôt d'une proposition de loi à l'Assemblée visant à lutter contre la fraude aux prestations sociales
- La MECCS poursuit ses travaux sur les arrêts de travail
- Les questions parlementaires

Nominations.....p. 8

- Changement au sein du cabinet de Marisol Touraine
- Nouveau directeur à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale

SANTE

Travaux parlementaires.....p. 9

- Aline Archimbaud en charge d'une mission sur l'accès aux soins des personnes en précarité
- Le sénateur Gérard Larcher lance un cercle de réflexion sur la santé et la protection sociale
- Questions parlementaires

RETRAITES ET PREVOYANCE

Actualité politique.....p. 11

- Débat sur l'âge légal de départ à la retraite
- Le cahier des charges de la Commission sur l'avenir des retraites
- Accord sur les régimes de retraite complémentaire

Travaux parlementaires.....p. 12

- Questions parlementaires

Autres parties prenantes.....p. 15

- Les députés européens estiment que les retraites doivent garantir des conditions de vie décentes
- Le Cercle des économistes pointe du doigt les avantages des retraites

AGENDA 2013p. 16

RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS – Mars-Avril 2013

Plusieurs rencontres ont été organisées en mars et début avril avec les décideurs institutionnels :

- **Pascal Terrasse, député de l'Ardèche, secrétaire national du parti socialiste en charge de la protection sociale** (14 mars) :
 - le député s'est montré très intéressé par les travaux de l'IPS, et par des contacts ultérieurs à l'été lorsque l'Institut publiera ses propositions sur les retraites.
 - il a interrogé les représentants de l'IPS sur le régime local d'Alsace-Moselle. Une note d'analyse de l'IPS a été adressée à la suite de cette demande, à la fin du mois de mars.
 - le député a donné son accord de principe pour co-présider un futur cycle de rencontres, organisées en lien avec l'IPS, sur le thème de la protection sociale.

- **Jean-Philippe Vinquant, conseiller chargé de l'action sociale, de la protection sociale et des comptes sociaux à Matignon** (2 avril) :
 - le conseiller s'est montré très intéressé par les travaux de l'IPS, et a proposé de nouveaux contacts au moment de la parution des propositions de l'IPS sur les retraites.
 - il a proposé d'appuyer les futurs contacts de l'Institut, au sein de la Direction de la Sécurité Sociale et du cabinet du ministre délégué au Budget, Bernard Cazeneuve.

- **Arnaud Robinet, député de la Marne, secrétaire national de l'UMP en charge des retraites** (2 avril) :
 - le député a donné son accord de principe pour co-présider un futur cycle de rencontres, en lien avec l'IPS, sur la protection sociale. Le thème évoqué pour une 1^{ère} rencontre est l'avenir des retraites.

- **Jean-Michel Fourgous, Délégué général de « Génération entreprise – entrepreneurs associés » (GEEA)** (2 avril) : GEEA est un club regroupant 70 députés UMP et UDI soucieux de créer un environnement légal et fiscal optimal pour les entrepreneurs. Ce club intervient à travers des dépôts d'amendements, des propositions de loi, un travail de collaboration avec les ministères et la publication d'études et de rapports.
 - le délégué général a proposé de relayer les actions de l'IPS au sein du club (communiqués de presse, proposition d'amendement, ...), et de tenir informé l'Institut des actions du GEEA, notamment les initiatives en lien avec les think tank.
 - il a donné son accord de principe pour la participation d'un représentant de GEEA aux prochaines Rencontres annuelles de l'IPS.

ACTUALITE POLITIQUE

La conférence sociale avancée à la mi-juin

D'abord annoncée la 1^e quinzaine de juillet, la **Conférence sociale** sera finalement **organisée à la mi-juin**, le 13 ou 14 juin. La principale raison de ce changement est la remise, prévue début juin, du rapport sur l'avenir des retraites. Le Président de la République, **François Hollande**, ne souhaite pas laisser un mois s'écouler entre la remise du rapport et le lancement du dialogue avec les partenaires sociaux sur les retraites. En outre, les élections du MEDEF devant se dérouler en juillet, cette révision calendaire permettra d'éviter que ces deux événements ne coïncident.

Le rapport Fragonard crée le débat sur les allocations familiales

Le rapport du Président du Haut Conseil à la Famille, **Bertrand Fragonard**, a été remis au début du mois d'avril au Président de la République. Ce rapport préconise une diminution des allocations familiales à partir d'un seuil suffisamment élevé de revenu.

Plusieurs hypothèses sont avancées par le HCF dans cette optique :

- **Diviser par deux ou par trois les allocations familiales au-dessus d'un certain revenu** (par 2 au-dessus de 5009 euros nets mensuels par ménage avec deux enfants, par 3 au-dessus de 5771 euros nets mensuels par ménage avec deux enfants) ;
- **Moduler les allocations familiales avec un barème dégressif** ;
- **Durcir le plafond du quotient familial**, par un abaissement à 1750 euros ou 1500 euros qui permettrait de dégager respectivement 430 et 915 millions d'euros ;
- **Réduire la prime de naissance**, qui s'élève aujourd'hui à 903 euros, soit en la supprimant, soit en la réduisant de 5 à 10%, soit en la garantissant exclusivement au 1^{er} enfant.

Parallèlement à ces propositions, des voix se sont élevées sur ce sujet : le rapporteur du budget de la sécurité sociale à l'Assemblée **Gérard Bapt** (Soc, Haute-Garonne), a préconisé de **diviser par deux les allocations familiales des ménages aisés**, afin de faire des économies sur les prestations familiales. Le député **Pascal Terrasse** (Soc, Ardèche), secrétaire national du PS en charge de la protection sociale, a rejoint la position de Gérard Bapt sur cette question. Gérard Bapt propose de fixer le plafond au niveau de l'allocation de base, ce qui équivaut à 53 000 euros par an, pour un couple avec deux enfants, et 61 000 euros pour un couple de trois enfants. Cette mesure permettrait selon lui d'économiser 1 milliard d'euros.

Le député propose également de **supprimer le complément mode de garde**, qui prend en charge la garde d'enfants à domicile ou chez une assistante maternelle, pour les ménages qui dépassent les plafonds de ressources mentionnés. Cette mesure permettrait selon lui de faire une économie de 2 milliards d'euros.

L'UMP fait des propositions sur la fiscalité

L'**UMP** a organisé le 21 mars une **Convention sur la fiscalité**, sur le thème « Fiscalité, au secours, la France étouffe, petit manuel pour sortir de l'impasse fiscale ». Ce document énumère des propositions pour améliorer la fiscalité en France, et plus particulièrement :

- La **poursuite de la réforme des retraites et des régimes spéciaux**, pour garantir le financement des pensions, en établissant une relation systématique entre l'âge de départ à la retraite et l'espérance de vie, en fusionnant les régimes et en ouvrant une réflexion sur le système de points ;
- La lutte contre la fraude fiscale et sociale.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

L'Assemblée examine le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi

Le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi a été examiné en Commission des Affaires sociales à l'Assemblée les 20 et 27 mars, puis en séance du 2 avril au 9 avril.

Les syndicats patronaux, **le MEDEF, la CGPME et l'UPA**, ont été auditionnés par la Commission des affaires sociales le 19 mars. Les organisations auditionnées ont notamment fait part de leur désaccord sur les clauses de désignation des complémentaires santé (article 1 du projet de loi) :

- Le MEDEF a indiqué que les clauses de désignation sont contraires au libre arbitre des entreprises et à la libre concurrence. Il souhaite plutôt des clauses de recommandation, et a demandé en conséquence aux branches de ne pas appliquer ces clauses de désignation ;
- La CGPME a regretté que la rédaction actuelle du projet de loi ne soit pas fidèle à l'accord initial. Elle a rappelé son attachement à la liberté de recommandation des complémentaires santé ;
- L'UPA a estimé que, compte tenu de la disparité des entreprises représentées, les PME seraient incapables de négocier de manière individuelle ces clauses, indiquant que la négociation reviendrait à choisir le « mieux disant », au nom de la solidarité.

Lors de l'examen en séance, les amendements de l'UMP, visant à supprimer la clause de désignation des complémentaires santé, ont été rejetés. Les clauses de désignation sont donc maintenues dans le texte. **Plusieurs amendements ont en outre été adoptés :**

- **L'amendement n°4425** porté par le groupe socialiste visant à encadrer et renforcer les bases de la procédure d'appel d'offres pour la rendre plus transparente. Les échanges ont notamment porté sur l'importance du futur décret, qui garantira cette transparence ;
- **L'amendement n°1462**, présenté conjointement par les rapporteurs MM. Germain et Vercamer, prévoyant qu'en présence d'un accord de branche, tant les entreprises d'assurance que les mutuelles ne puissent résilier le contrat même en cas de défaut de paiement de la cotisation par l'entreprise (modification articles L 113-3 du code des assurances et L 221-8 du code de la Mutualité) ;
- **L'amendement n°5408** présenté par M. Vercamer prévoyant une extension de l'action sociale aux organismes d'assurance.

Voir les amendements :



Voir le projet de loi après examen à l'Assemblée (à la date du 8 avril) :
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta-pdf/0847-p.pdf>

Objectif	Renforcer la sécurité de l'emploi en favorisant la protection et l'accompagnement des salariés, la capacité d'adaptation des entreprises, et le dialogue social.
Articles pertinents	<p>-<u>Article 1 à 5</u> : Création de nouveaux droits collectifs et individuels tels que la généralisation des compléments santé ou encore la création d'un compte de formation pour chaque salarié.</p> <p>-<u>Articles 6 à 8</u> : Mesures visant à lutter contre la précarité par l'encadrement du temps partiel ainsi que par l'acquisition des droits rechargeables à l'assurance chômage.</p> <p>-<u>Articles 9 à 12</u> : Mesures tendant à anticiper de façon négociée les mutations économiques par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la refonte du dispositif de chômage partiel, et la création des accords sur le maintien de l'emploi.</p> <p>-<u>Articles 13 à 16</u> : Mesures encadrant les licenciements économiques par des nouvelles procédures applicables, afin de préserver l'emploi, et par l'obligation pour le chef d'entreprise de rechercher un repreneur en cas de fermeture du site.</p>
Rapporteurs	<p><u>Assemblée nationale</u> :</p> <p>- Jean-Marc Germain (Soc, Hauts-de-Seine) pour la Commission des Affaires sociales (Commission au fond)</p> <p><u>Sénat</u> :</p> <p>- François Rebsamen (Soc, Côte d'Or) pour la Commission des finances</p>
Calendrier	<p>Procédure accélérée (1 seule lecture dans chaque chambre)</p> <p>- 2-9 Avril : Examen en séance publique à l'Assemblée Nationale</p> <p>- A partir du 17 Avril : Examen en séance publique au Sénat</p>

Le Sénat inflige un camouflet au Gouvernement en votant un texte de l'UMP sur les allocations familiales

Le 27 mars, **le Sénat** a voté un texte de l'UMP prévoyant la suppression des allocations familiales et de l'allocation de rentrée scolaire pour les familles qui ont perdu la garde de leurs enfants par décision de justice.

Cette proposition de loi, déposée par les sénateur **Christophe Béchu** (UMP, Maine-et-Loire) et **Catherine Deroche** (UMP, Maine-et-Loire), prévoit que lorsqu'un enfant est placé auprès des services d'aide à l'enfance, le juge peut décider du maintien partiel des allocations - seulement à hauteur de 35 % maximum de leur montant -, et d'autre part que le versement de l'allocation de rentrée scolaire soit automatiquement attribué au service d'aide à l'enfance. Actuellement, le juge peut en effet maintenir l'ensemble du versement à la famille.

Voir la proposition de loi :

<http://www.senat.fr/leg/pp11-640.pdf>

Dépôt d'une proposition de loi à l'Assemblée visant à lutter contre la fraude aux prestations sociales

Le député **Yves Foulon** (UMP, Gironde) a déposé, avec d'autres députés UMP, une proposition de loi, le 13 mars, visant à lutter contre la fraude aux prestations sociales. Selon le député, le coût estimé des fraudes aux prestations sociales et prélèvements sociaux détectées en 2010 s'élèverait à 40 milliards d'euros. Il y aurait donc une nécessité d'agir afin d'endiguer ce fléau. Le député propose les mesures suivantes :

- Une suppression définitive de toute aide sociale pour les fraudeurs récidivistes (article 1) ;
- Une amélioration du répertoire commun de la protection sociale, afin qu'il intègre l'ensemble des montants déterminant le niveau des prestations et ceux des prestations versées, ainsi que les noms des personnes condamnées au civil pour fraude (article 2).

Pour le moment, aucun calendrier n'est prévu pour l'examen de ce texte.

Voir la proposition de loi :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion0790.asp>

La MECCS poursuit ses travaux sur les arrêts de travail

Le 21 mars, la **Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECCS)** a poursuivi ses travaux sur les arrêts de travail par l'audition de Antoine Durrleman, président de la 6^e Chambre de la Cour des Comptes. Ce dernier a confirmé l'absence de consolidation financière et d'information sur le montant des indemnités journalières complémentaires versées par les entreprises. Aucune étude d'impact n'est disponible, ni de la part des employeurs, ni de la part de l'Etat.

Antoine Durrleman a émis différentes recommandations :

- Une **simplification de la réglementation sur les indemnités journalières** qui permettrait notamment de rationaliser les moyens humains de la caisse. Il estime à environ 300 ETP les gains de gestion que la Cnamts pourrait en retirer ;
- Le **redéploiement de certaines dépenses de protection sociale, avec un ciblage des efforts dans un contexte financier compliqué**. Il pointe notamment les formes d'emploi « précaires » qui sont très mal couvertes par la législation sociale. Sur ce point, il estime que la réglementation est plus calée sur la situation du marché du travail dans les années 1960 que sur celle d'aujourd'hui où se multiplient les formes de travail à temps « très partiel ».

Voir le compte-rendu d'audition :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-mecss/12-13/c1213012.asp#P10_444

Questions parlementaires

- **Sur les allocations familiales :**

Le député **Charles de Courson** (UDI, Marne), a posé une question orale à la ministre déléguée chargée de la Famille, sur l'annonce d'une division par deux des allocations familiales. Il rappelle que la politique familiale française permet d'assurer la solidarité entre les familles ayant des enfants à charge et celles qui n'en ont pas. Le député demande si le Gouvernement est en accord avec la proposition des députés **Pascal Terrasse** (Soc, Ardèche) et **Gérard Bapt** (Soc, Haute-Garonne) visant à diviser par deux les allocations.

La ministre déléguée chargée de la Famille, **Dominique Bertinotti**, a indiqué que le Gouvernement a pour but de construire une grande politique familiale. Elle a souligné, sans répondre à la question du député, qu'il faudrait attendre les conclusions du rapport Fragonard.

Le député **Charles de Courson** (UDI, Marne) a par ailleurs interrogé le Premier ministre sur la modulation des allocations familiales en fonction des revenus. Il rappelle que le Président de la République avait indiqué durant la campagne qu'il n'y aurait pas de mise sous condition des

allocations. Or le 28 mars, le Président annonçait une modulation des allocations familiales. Devant la levée de bouclier que suscitent ces propos, le député demande si cette proposition sera retirée.

La ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol Touraine**, a répondu au député que le Gouvernement doit s'adapter aux transformations de la société, et notamment celles des femmes au travail dont un enfant sur deux ne trouve pas de solution de garde. La ministre souligne le déficit de 2 milliards qui touche la politique familiale, qui nécessite une réponse appropriée tout en garantissant l'universalité des allocations familiales. La ministre garantit que chaque famille percevra les allocations familiales, mais elle ne juge pas juste qu'une famille ayant de hauts revenus ait droit aux mêmes prestations qu'une famille aux revenus modestes. Marisol Touraine a indiqué qu'elle attendrait les propositions du Haut conseil de la Famille.

- **Sur la fiscalité des allocations familiales :**

Le député **Bernard Perrut** (UMP, Rhône) a interrogé le ministre de l'Economie et des Finances sur les suites qu'il compte prendre concernant la fiscalisation des allocations familiales.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20406QE.htm>

La députée **Virginie Duby-Muller** (UMP, Haute-Savoie) a alerté la ministre déléguée chargée de la Famille sur les dangers que peut représenter une taxation ou une fiscalisation des allocations familiales. La députée indique que les allocations familiales sont un des piliers de la politique familiale française et que par conséquent la précaution est de mise.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20262QE.htm>

Le député **George Fenech** (UMP, Rhône) a appelé l'attention de la ministre déléguée chargée de la Famille, sur les mesures annoncées par le Gouvernement concernant la taxation des allocations familiales. Il indique qu'il existe effectivement un déséquilibre, entre les personnes ayant des hauts revenus et les classes moyennes, qui doit être analysé et corrigé, sans pour autant remettre complètement en cause un des piliers de la politique familiale. Le député demande l'intention du Gouvernement en la matière.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20263QE.htm>

Le sénateur **Daniel Laurent** (UMP, Charente-Maritime) a interpellé la ministre déléguée chargée de la Famille, sur la politique familiale et le projet de fiscalisation des allocations familiales. Il a indiqué que fiscaliser les allocations familiales reviendrait à créer une pression fiscale sur les classes moyennes et fragiliserait la politique familiale. Le député rappelle les propos de François Hollande qui indiquait, pendant la campagne présidentielle, ne pas vouloir imposer les allocations. Il demande donc au Gouvernement des précisions sur ce sujet.

Voir la question écrite :

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130305186.html>

Le député **Charles-Ange Ginesy** (UMP, Alpes-Maritimes) a attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la question de la politique familiale menée par le Gouvernement. Le député fait part de son inquiétude quant à la fiscalisation des allocations familiales, il demande donc de clarifier la feuille de route du Gouvernement en la matière.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21367QE.htm>

- Sur le dysfonctionnement du RSI :

Les députés **Jacques Bompard** (NI, Vaucluse) et **Guillaume Chevrollier** (UMP, Mayenne), **Christian Assaf** (Soc, Hérault), **Marianne Dubois** (UMP, Loiret), **Véronique Louwagie** (UMP, Orne), **Pierre-Alain Muet** (Soc, Rhône), **Olivier Dussopt** (Soc, Ardèche) ont interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le régime social des indépendants (RSI). Les plaintes des cotisants se multiplient car de nombreux dysfonctionnements ont été relevés concernant notamment des décisions arbitraires ou encore des erreurs d'imposition. Les députés demandent à la ministre si les assurés peuvent espérer un rétablissement du bon fonctionnement du RSI. **Guillaume Chevrollier** demande si le Gouvernement entend modifier le mode de calcul des versements d'acomptes provisionnels afin d'éviter à des TPE de se retrouver en cessation de paiement.

Voir les questions écrites :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20515QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20512QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20513QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20903QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21483QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21482QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-22406QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23086QE.htm>

- Sur les cotisations de sécurité sociale :

Le député **Joël Giraud** (RPDP, Hautes-Alpes) a rappelé au ministre de l'Economie et des Finances sa question du 10 juillet 2012 sur le financement de la protection sociale, et plus particulièrement sur les dispositifs conduisant à asseoir la part « entreprise » des charges sociales, non plus sur la masse salariale mais sur la valeur ajoutée nette de l'entreprise. Il estime que ce système serait bénéfique à l'emploi car il taxerait plus le capital et moins les salaires de façon à stimuler l'investissement et la création d'emploi.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20511QE.htm>

NOMINATIONS

Changement au sein du cabinet de Marisol Touraine

Olivier Obrecht est nommé conseiller chargé de l'organisation et de l'animation de la politique de santé publique et de la sécurité sanitaire, auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol Touraine**. Il remplace **Laurent Chambaud** à ce poste.

Nouveau directeur à l'Agence des organismes de sécurité sociale

La direction de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) vient d'être confiée à un haut fonctionnaire de la direction de la Sécurité sociale, **Jean-Louis Rey**. Il remplace **Pierre Ricordeau**, en place depuis 2007 à la tête de cette agence, chargée d'assurer la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général de la Sécurité sociale.

Jean-Louis Rey, énarque, a été chef de service et adjoint au directeur de la Sécurité sociale de 2006 à 2012. Il a ensuite été nommé, en mai 2012, directeur de projet auprès du directeur de la Sécurité sociale, chargé de la coordination des dispositifs de simplification et des affaires juridiques.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Aline Archimbaud en charge d'une mission sur l'accès aux soins des personnes en précarité

La sénatrice **Aline Archimbaud** (Ecolo, Seine-Saint-Denis) s'est vue confiée, le 20 mars, une mission temporaire sur l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol Touraine**. La sénatrice devra notamment se pencher sur la question des complémentaires santé. Les conclusions du rapport sont attendues pour septembre 2013.

Voir le décret :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027197873>

Le sénateur Gérard Larcher lance un cercle de réflexion sur la santé et la protection sociale

Le sénateur et ancien président du Sénat, **Gérard Larcher**, a annoncé le 3 avril le lancement d'un cercle de réflexion dédié à la santé, le « **Cercle Santé Innovation** », en lien avec les **fédérations hospitalières**, et des experts de ces sujets, tels que Jean de Kervasdoué, ex-titulaire de la chaire Santé au Cnam, Guy Vallancien, chef du département d'urologie à l'IMM, Nicolas Bouzou et Frédéric Pierru, économiste et sociologue.

Ce cercle aura pour objectifs d'être :

- un espace de réflexion commun pour proposer aux responsables politiques une vision décloisonnée pour notre système de santé, qui puisse développer une « vision transversale » du système de protection sociale ;
- d'aménager les relations entre le monde hospitalier et son environnement pour mieux répondre aux besoins des patients.

Le lancement officiel du cercle aura lieu le 11 avril au Sénat.

Questions parlementaires

- **Sur l'appellation « mutuelle » :**

La députée **Marie-Lou Marcel** (SRC, Aveyron) a attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur l'utilisation du terme "mutuelle" par les compagnies d'assurance et les banques. Elle rappelle que les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif proposant des services de complémentaire santé et de prévoyance basés sur un système solidaire et non-discriminant. Par conséquent, en offrant des produits sous l'appellation « mutuelle », les banques et les compagnies d'assurance induisent la clientèle en erreur. La députée demande donc s'il serait possible de réserver l'appellation « mutuelle » aux seuls organismes qui font vivre un système de solidarité, d'entraide et de prévoyance.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20082QE.htm>

- **Sur la liberté de choix des complémentaires santé :**

Les députés **Yves Jégo** (UDI, Seine-et-Marne) et **Jean-Pierre Barbier** (UMP, Isère) ont interpellé le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur les risques de la réintroduction de la clause de désignation dans les accords de branche, tel que cela est envisagé par le projet de loi sur l'accord national interprofessionnel du 11 janvier. Ils estiment que la clause de désignation implique que des milliers de salariés et d'entreprises vont devoir contracter une assurance qu'ils n'ont pas choisie individuellement. Les députés demandent donc s'il n'est pas envisageable de promouvoir l'intérêt social découlant de la mutualisation sans passer nécessairement par la contrainte envers les entreprises.

Voir les questions écrites :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-19920QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21613QE.htm>

Le sénateur **Jean-Patrick Courtois** (UMP, Saône-et-Loire) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les dispositions de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier qui concernent la généralisation de la complémentaire santé. Il indique que les mutuelles régionales risquent de pâtir de cet accord, et propose donc de revenir aux conditions de libre choix.

Voir la question écrite :

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130305176.html>

Les députés **Véronique Besse** (NI, Vendée) et **Jean-Pierre Vigier** (UMP, Haute-Loire) attirent l'attention du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur les risques de la réintroduction de la clause de désignation dans les accords de branche, tel que cela est envisagé par le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi. Les députés estiment que cette clause est une atteinte à la liberté contractuelle, c'est pourquoi ils demandent quelles sont les intentions du Gouvernement pour faire respecter ce principe.

Voir les questions écrites :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21615QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21614QE.htm>

ACTUALITE POLITIQUE

Débat sur l'âge légal de départ à la retraite

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a indiqué le 31 mars au Journal du Dimanche que l'âge de départ à la retraite ne serait pas touché, restant à 62 ans.

Jean-Marc Ayrault a souligné que la base de la réforme concernerait principalement la pénibilité au travail, la complexité des régimes et la résolution des inégalités. Le Premier ministre a rappelé que si rien n'est fait aujourd'hui, les régimes de retraites seront déficitaires de 20 milliards d'euros en 2020.

Il a indiqué attendre le rapport de la Commission sur l'avenir des retraites. Le Premier ministre a précisé que ces pistes seraient étudiées lors de la Conférence sociale qui suivra le dépôt de ce rapport, avant une concertation entre les partenaires sociaux.

Le cahier des charges de la Commission sur l'avenir des retraites

La Présidente de la Commission sur l'avenir des retraites, Yannick Moreau, s'est vue remettre, le 14 mars, le cahier des charges de ses travaux par la ministre, Marisol Touraine. Ce document fixe trois objectifs pour la Commission :

- **Consolider le système par répartition**, en lui assurant notamment son équilibre financier, en proposant des pistes sur :
 - la durée d'activité tenant compte de l'espérance de vie et de la réalité de l'activité ;
 - le niveau de ressource afin d'assurer une juste répartition ;
 - la correction des disparités concernant les retraités ayant un niveau de vie proche de celui des actifs.
- **Rendre le système de retraite plus juste**, en renforçant la solidarité par :
 - une révision des règles de calcul des pensions ;
 - une prise en compte de la pénibilité du travail.
- **Assurer une meilleure cohérence entre les différents régimes**, dans leurs principes, leur pilotage et leur gestion, ainsi qu'en assurant une convergence des régimes afin de rapprocher leurs objectifs.

Voir le cahier des charges :

<http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/commission-pour-l-avenir-des,15653.html>

Accord sur les régimes de retraite complémentaire

Les partenaires sociaux se sont retrouvés une dernière fois le 13 mars afin d'achever les négociations autour des complémentaires retraites. L'accord entérine :

- Une baisse du pouvoir d'achat pour 11 millions de retraités à partir du 1^{er} avril, les pensions étant revalorisées moins que l'inflation ;
- Une hausse des cotisations pour les salariés et les employeurs qui seront relevées de 0,1 point en 2014 et 0,1 point en 2015.

Le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, s'est félicité de cet accord, soulignant qu'il permettra un retour à l'équilibre des régimes de retraite.

Voir le communiqué du Premier Ministre :

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/communiqués/03.14_communique_de_presse_de_jean-marc_ayrault_premier_ministre_-_accord_des_partenaires_sociaux_sur_les_regimes_de_retraite_complementaire.pdf

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Questions parlementaires

- Sur les contributions additionnelles des pensions de retraites :

Le député **Christian Estrosi** (UMP, Alpes-Maritimes) a interrogé le Premier ministre sur la question des contributions additionnelles des pensions de retraites. Il indique que les pensions complémentaires de retraites augmentent moins vite que le prix à la consommation. Il rappelle qu'à compter du 1^{er} avril, une taxe supplémentaire de 0,3% est imposée aux retraités. Le député demande donc au Premier ministre si les retraités doivent s'attendre à une désindexation totale des pensions. En réponse, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol Touraine**, a indiqué que malgré la situation économique du pays, le Gouvernement a choisi de revaloriser les pensions de 1,3% à compter du 1^{er} avril, soulignant son attachement au pouvoir d'achat des retraités.

- Sur la réforme des retraites :

Le député **Philippe Vigier** (UDI, Eure-et-Loir) a adressé une question orale à la ministre des Affaires sociales et de la Santé concernant la réforme des retraites. Il indique que le Gouvernement doit passer à l'action sans tergiverser, en allongeant l'âge de départ à la retraite à 62 ans dès 2015, et par l'accélération de la convergence entre régime public et régime privé. Il souligne également la nécessité de mettre en place un système par points, qui tient compte des parcours professionnels, de la pénibilité du travail et de l'allongement de l'espérance de vie, et fera disparaître progressivement les régimes spéciaux. Le député demande quand le Gouvernement va-t-il faire enfin le choix du courage et de la responsabilité pour répondre aux inquiétudes légitimes des Français.

En réponse, **Marisol Touraine** a indiqué qu'une concertation avec les partenaires sociaux serait engagée pour inscrire le régime des retraites dans la durée. Elle souligne que le but de la réforme est de garantir aux jeunes générations, qu'elles pourront bénéficier de la solidarité nationale. La ministre rappelle que la Commission sur l'avenir des retraites rendra son rapport au mois de juin, et que ces recommandations s'appuieront sur quatre principes : le maintien du principe de la retraite par répartition ; la solidarité entre les générations ; la prise en compte de la qualité des carrières professionnelles ; la réforme des retraites devra se faire conformément aux principes de justice.

Voir la question et la réponse :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2012-2013/20130182.asp#P76_3171

Le député **Arnaud Robinet** (UMP, Marne), a adressé une question orale à la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la réforme des retraites. Il a rappelé les mots du Président de la République à Dijon, où il indiquait qu'il allait falloir du courage pour la réforme des retraites. Il demande donc quelles solutions envisage le Gouvernement.

Voir la question et la réponse :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2012-2013/20130182.asp#P286_54766

Le sénateur **Gérard Cornu** (UMP, Eure-et-Loir) a interrogé le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur les scénarii de réformes envisagés par le Gouvernement pour préserver le système de retraite par répartition. Il souhaiterait savoir si un nouvel allongement de la durée de cotisation est envisagé.

Voir la question :

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130305150.html>

Le député **Jean-Jacques Candelier** (GDR, Nord) a interrogé le ministre du Travail sur le rétablissement de la retraite à 60 ans pour tous et à taux plein. La réforme des retraites de juillet 2011 a imposé un report de l'âge légal de départ en retraite progressif à 62 ans d'ici à 2017 et à 67 ans pour un départ à taux plein quel que soit le nombre de trimestres cotisés, ce qui plonge une grande partie de la population dans une situation de grande précarité. Le député estime que seule une

retraite juste à partir de 60 ans permettra d'enrayer le chômage, de favoriser l'entrée des jeunes dans l'emploi et de lever les situations de précarité des chômeurs âgés en fin de droits. Il demande donc l'avis du ministre sur une telle mesure.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21413QE.htm>

- Sur la retraite supplémentaire d'entreprise :

Les députés **Jean-Pierre Vigier** (UMP, Haute-Loire), **Jean-Louis Masson** (NI, Moselle), **Michel Issindou** (SRC, Isère), **Marcel Bonnot** (UMP, Doubs) et **Cécile Untermaier** (Soc, Saône-et-Loire) ont interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la situation des retraités du secteur privé recevant une retraite supplémentaire d'entreprise. Les députés indiquent que les précédentes lois de finances ont instauré un prélèvement sur ces retraites comparable à un second impôt sur le revenu touchant 200 000 retraités et bientôt 2 millions. Ils demandent donc à connaître la position du Gouvernement et les mesures qui pourraient être envisagées pour corriger le dispositif fiscal actuel, taxant les retraites supplémentaires d'entreprise des salariés du privé.

Voir les questions écrites :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20453QE.htm>

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130305311.html>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21238QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-22328QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-22327QE.htm>

- Sur les retraites anticipées :

Le député **Yves Goasdoué** (SRC, Orne) a attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales sur les conditions de départ en retraite anticipée des personnes ayant eu une carrière professionnelle longue. Il demande à la ministre si une retraite anticipée des personnes nées entre 1954 et 1956, ayant commencé à travailler entre 16 et 20 ans, est envisageable.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20446QE.htm>

Le député **Alain Calmette** (Soc, Cantal) et le sénateur **Jacques Mézard** (RDSE, Cantal) ont attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales sur le décret du 2 juillet 2012 relatif à l'âge d'ouverture au droit à la retraite anticipée à 60 ans pour carrière longue. Ils indiquent que les salariés, ayant subi une affection longue les empêchant de travailler, sont victimes de discrimination pour ce qui est du droit à une retraite anticipée. En effet, un salarié, selon qu'il est victime ou non d'une affection de longue durée avec prescription d'arrêt de travail, ne se verra pas reconnaître le droit à la retraite anticipée au même moment de sa vie. Les parlementaires demandent donc au ministre ce qu'il envisage pour remédier à cette situation.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21414QE.htm>

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130305482.html>

- Sur la retraite pour pénibilité :

Le député **Jean-Luc Drapeau** (SRC, Deux-Sèvres) a interrogé la ministre des Affaires sociales concernant les retraites pour pénibilité. Il indique que seules les personnes atteintes d'une maladie professionnelle ou ayant subi un accident de travail, peuvent bénéficier de la retraite pour pénibilité. Les personnes invalides suite à un accident de trajet ne peuvent pas être bénéficiaires de cette retraite. Le député demande donc à la ministre les dispositions qu'elle compte prendre pour que ces personnes aient accès à ce type de retraite.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21422QE.htm>

- Sur la désindexation des pensions de retraites complémentaires et de bases :

La députée **Virginie Duby-Muller** (UMP, Haute-Savoie) et le député **Stéphane Demilly** (UMP, Somme) alertent le ministre délégué chargé du Budget, sur les conséquences d'une désindexation des pensions de retraites complémentaires et de bases, pour les personnes retraitées. Ils indiquent que le fait que les pensions de retraites complémentaires puissent être revalorisées de 1% de moins que l'inflation, et que cette baisse soit répercutée dans le régime de base, va influencer sur le pouvoir d'achat des retraités.

Voir les questions écrites :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20856QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21418QE.htm>

- Sur le minimum contributif :

La députée **Corinne Erhel** (SRC, Côte d'Armor) a attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales sur les préoccupations des retraités au regard des conditions d'attribution du minimum contributif. Depuis la LFSS 2008, le mécanisme d'écrêtement du minimum contributif s'applique aux pensions liquidées à partir du 1er janvier 2012, ce qui induit des inégalités, à ressources équivalentes, entre les assurés ayant fait valoir leur droits à la retraite après le 1er janvier 2012 et ceux pour qui les dispositions antérieures s'appliquent. La députée demande donc à la ministre de lui faire part de ses observations.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21416QE.htm>

- Sur le paiement des pensions :

Le député **Pascal Terrasse** (Soc, Ardèche) a interrogé la ministre des Affaires sociales sur la date de paiement aux retraités de leur pension de retraite. Il indique que le paiement de pensions s'effectue actuellement aux alentours du 10 de chaque mois et tous les trimestres pour les complémentaires, or la plupart des échéances se règlent au début du mois. Le député estime qu'une mensualisation des complémentaires et des retraites au 1^{er} de chaque mois permettrait de faciliter le quotidien des bénéficiaires. Il demande donc les intentions du Gouvernement sur la question.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23002QE.htmv>

- Sur les pensions de réversion :

Le député **Pascal Terrasse** (Soc, Ardèche) a interpellé le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur les droits de réversion des bénéficiaires des régimes complémentaires et spéciaux de retraite. L'article 31 de la loi du 21 août 2003 a prévu qu'aucune condition d'absence de remariage et de durée de mariage ne serait plus exigée pour l'attribution d'une pension de réversion. Cependant, la condition de non-remariage demeure dans les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, ainsi que dans des régimes spéciaux. Dans ces régimes, la pension de réversion est perdue en cas de remariage. Le député estime que dans le cadre de la réflexion sur l'évolution des avantages familiaux et conjugaux de retraite, la suppression de la condition de non-remariage du conjoint survivant ou de l'ex-conjoint survivant pourrait être envisagée pour les bénéficiaires des régimes complémentaires et des régimes spéciaux.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23003QE.htm>

- Sur l'emploi-retraite :

Le député **Jean-Paul Bacquet** (Soc, Puy-de-Dôme) a interrogé le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur la situation des personnes poursuivant une activité dans le cadre de la réglementation sur le cumul emploi-retraite. L'utilisation du droit au cumul met une partie de la population dans une certaine précarité notamment les jeunes, et le député estime qu'il faudrait le limiter.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-21771QE.htm>

AUTRES PARTIES PRENANTES

Les députés européens estiment que les retraites doivent garantir des conditions de vie décentes

Les **députés européens**, de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen, ont voté, le 22 mars une résolution indiquant que les Etats devaient poursuivre le financement des retraites en vue d'assurer des conditions de vie décentes aux personnes plus âgées.

Cette résolution rédigée par la députée européenne **Ria Oomen-Ruijten** (PPE, NL), est une réponse au Livre blanc de la Commission européenne sur les retraites. La résolution souligne que les pensions accordées par les Etats, sont les seuls revenus pour les retraités, c'est pourquoi il faut que les Etats membres les maintiennent, tout en prenant en compte la durée de vie, et le ratio retraités, personnes sans emploi et personnes actives, lorsqu'ils réforment leur système de retraites.

Les députés préconisent également :

- De **supprimer les systèmes de pré-retraites** afin d'encourager les individus à travailler plus longtemps, et de favoriser ceux qui souhaitent travailler au-delà de l'âge de départ à la retraite ;
- De **favoriser l'exportabilité des droits à la retraite** acquis dans d'autres pays européens.

Voir le communiqué de presse :

[Communiqué de presse](#)

Le Cercle des économistes pointe du doigt les avantages des retraites

Jean-Hervé Lorenzi, Président du cercle des économistes, a accordé une interview au magazine Challenge, le 15 mars, dans laquelle il revient sur l'accord conclu entre les partenaires sociaux, le 13 mars, concernant **les retraites complémentaires Agirc-Arrco**.

Il indique que cet accord est une révolution car il fait intervenir tous les acteurs du système, les employeurs, les salariés et les retraités. Il considère que bien que les retraités vont devoir accuser une légère baisse de leur revenu, ces derniers ne seront pas fortement impactés, indiquant qu'ils bénéficient d'avantages conséquents comme un niveau de CSG moins élevé que les actifs.

Le Président du cercle des économistes estime qu'il est temps de changer les règles, et de rééquilibrer ces différences entre générations, ajoutant qu'il est probable que dans les mois à venir, le Gouvernement s'attaque à la fiscalité avantageuse des retraités. Jean-Hervé Lorenzi estime qu'il faut réformer l'Etat Providence, en travaillant notamment sur l'âge de départ à la retraite.

JUIN

Examen du PLFSS rectificatif 2013

Remise du rapport de la Commission sur l'avenir des retraites

13 ou 14 juin – Conférence sociale

Projet de loi « Consommation »

OCTOBRE – DECEMBRE

Examen du PLFSS 2014

DECEMBRE

Réforme de la Dépendance

2014

Projet de loi sur la santé publique